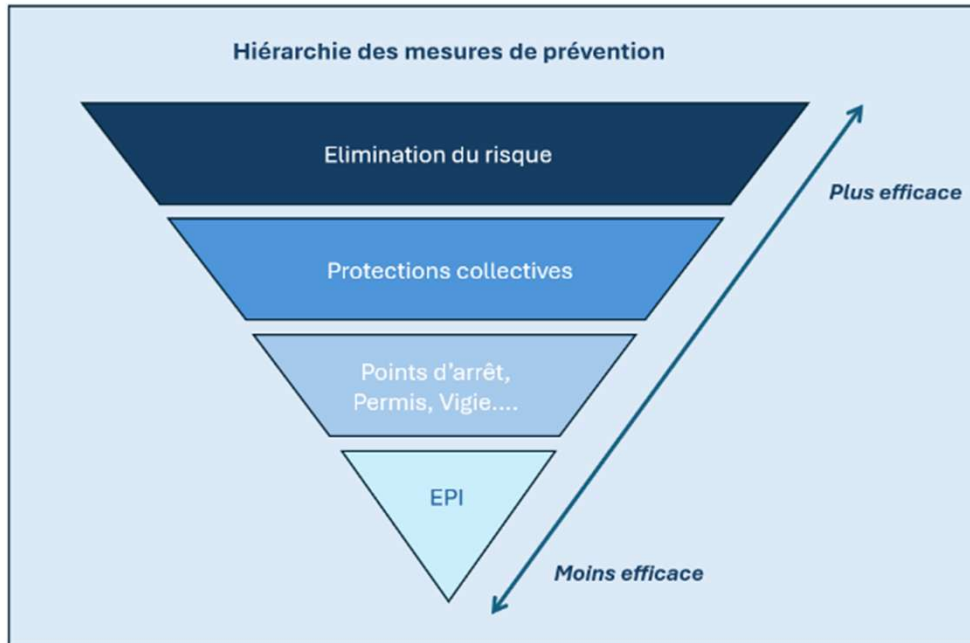




Minute sécurité Hiérarchisation des mesures de prévention

Le contexte :

Le nouveau manuel de management de la santé / sécurité du Groupe ArcelorMittal nous rappelle que le principe de hiérarchisation des mesures de prévention est à prendre en compte dans tous nos processus de management de la sécurité pour la prévention des risques potentiellement mortels et graves



A retenir :

Lorsque je prépare une intervention, en réalisant l'analyse de risque (ICP, MOS, Analyse avant intervention, MOS FMR, 5 minutes avant d'agir), pour chaque risque potentiellement grave identifié, je me pose les questions suivantes :

- est-ce que je peux supprimer le risque (Consignation...)
- Si non est-ce que je peux mettre en place une protection collective (échafaudage, barrières rigides..)
- Si non, et en dernier lieu, quelles mesures de prévention spécifiques organisationnelles (permis, point d'arrêt...) et quels EPI spécifique sont à mettre en place pour traiter le risque

